Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260306-DEL10_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 13

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 2 mars 2026
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Jean Yves QUÉRÉ, excusé.
Secrétaire : Mme Anne Marie CLAQUIN.

N° 2026/010 – Subvention épicerie solidaire Intercommunale.

Depuis juillet 2023, le Cap-Sizun est doté d'une épicerie solidaire intercommunale dans un bâtiment réhabilité situé aux ateliers Jean Moulin à Plouhinec. Cette dernière apporte aux personnes, sous conditions de ressources, un coup de pouce sur un temps déterminé : choisir ses produits (alimentaire et d'hygiène) et les acheter à un tarif solidaire (10 à 30% de la valeur marchande). L'épicerie favorise également l'inclusion et lutte contre l'isolement social en proposant des ateliers collectifs et des animations.

Pour assurer un service de qualité, l'épicerie fonctionne avec plusieurs agents du CIAS (une référente sociale, deux salariés en parcours d'insertion professionnelle et leur encadrante technique, une comptable pour la régie) et une équipe de bénévoles essentielle.

En 2025, l'épicerie a accueilli 190 personnes, cela représente 3 866 passages à l'épicerie sur 12 mois. La ventilation des bénéficiaires par âge se décompose comme suit :

AGE	NOMBRE
entre 0 – 3 ans	11
entre 4 – 14 ans	43
entre 15 – 25 ans	17
entre 26 – 59 ans	95
60 ans et plus	24

Le fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale ne pouvant tenir sans le soutien des Communes, une participation financière à hauteur de 0.60 €/ habitant soit 525.60 € (population de la commune au 1er janvier 2026 : 876 habitants) nous est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder à l'épicerie solidaire intercommunale une participation financière de 525,60 €

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU